

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès



**MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE, DE
L'INTEGRATION REGIONALE, DES TRANSPORTS,
DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE**

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE



ANNUAIRE STATISTIQUE DU CONGO 2018

**CHAPITRE 13 : AUTRES STATISTIQUES SOCIALES
ET CONNEXES**

EDITION 2020



MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE, DE L'INTEGRATION REGIONALE,
DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

ANNUAIRE STATISTIQUE DU CONGO 2018

**CHAPITRE 13 : AUTRES STATISTIQUES SOCIALES
ET CONNEXES**

Edition 2020



La loi n° 36-2018 sur la statistique officielle promulguée le 5 octobre 2018 stipule entre autres :

Article 1 : La présente loi fixe les règles relatives à l'élaboration, à la production et à la diffusion des statistiques officielles.

Elle détermine l'organisation, le fonctionnement général et la coordination du système statistique national.

Article 3 : Les travaux et les activités relatifs à l'élaboration, à la production et à la diffusion des statistiques officielles sont réalisés selon les principes fondamentaux suivants : (i) le secret statistique ; (ii) l'obligation de réponse aux questionnaires statistiques et l'obligation de transmission des fichiers des données administratives et des données individuelles ; (iii) l'indépendance professionnelle ; (iv) la qualité ; (v) la diffusion et (vi) la coordination et la coopération.

Article 26 : La production des statistiques officielles s'effectue dans le respect des normes, des méthodes, des concepts, des nomenclatures et des définitions harmonisés et/ou uniformisés, dans le cadre de la coopération sous régionale, régionale et internationale.

Article 27 : Le système statistique national fournit les informations statistiques officielles se rapportant notamment aux domaines économique, démographique, social, culturel et environnemental.

A ce titre : Il est chargé, notamment de : (i) collecter les données auprès des ménages, des entreprises, des administrations et de toutes autres unités statistiques, et d'en assurer l'enregistrement, le traitement et l'analyse, conformément aux dispositions de l'article 26 de la présente loi et en fonction des besoins exprimés par l'ensemble des utilisateurs ; (ii) publier et diffuser l'information statistique auprès de tous les utilisateurs publics et privés ; (iii) élaborer, sur la base des informations statistiques disponibles des analyses préliminaires en rapport avec les différents domaines liés au développement ; (iv) coordonner les activités des différents acteurs chargés de la statistique ; (v) programmer les activités statistiques, définir les normes, les concepts et les nomenclatures, et adopter les méthodes statistiques, dans le cadre de la coopération sous régionale, régionale et internationale ; (vi) organiser la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique ; (vii) organiser la formation initiale et continue du personnel exerçant dans les domaines statistique et démographique et assurer la promotion de la recherche et de la culture statistique.

Article 28 : Le système statistique national comprend : (i) un organe de régulation et de coordination de l'activité statistique ; (ii) un organisme public de production des statistiques officielles ; (iii) les producteurs des statistiques officielles sectorielles ; (iv) les écoles et institutions de formation statistique et démographique ; (v) les autres acteurs.

Article 32 : L'organisme public de production des statistiques officielles est chargé de la coordination technique des activités du système statistique national.

Il a notamment pour mission de contribuer à la fourniture des données statistiques liées aux domaines économique, démographique, social, culture et environnemental.

L'organisme public de production des statistiques officielles est régi par des textes spécifiques.

La Loi n° 35-2018 portant création de l’Institut National de la Statistique promulguée le 5 octobre 2018 stipule entre autres :

Article 1 : Il est créé un organisme public de production des statistiques officielles dénommé « Institut National de la Statistique » en sigle INS.

L’Institut National de la Statistique est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l’autonomie financière.

Le siège de l’Institut National de la Statistique est fixé à Brazzaville.

Toutefois, il peut, lorsque les circonstances le justifient, être transféré en tout autre lieu du territoire national, par décret en Conseil des ministres, sur proposition du comité de direction.

Article 2 : L’Institut National de la Statistique est placé sous la tutelle du ministère en charge de la statistique.

Article 3 : L’Institut National de la Statistique assure la coordination technique des activités du système statistique national et contribue à la fourniture des données statistiques liées aux domaines économique, démographique, social, culturel et environnemental.

D’après le Décret n°2019-431 du 30 décembre 2019 portant approbation des statuts de l’Institut National de la Statistique, l’article 6 stipule : l’Institut National de la Statistique assure la coordination technique des activités du système statistique national et contribue à la fourniture des données statistiques liées aux domaines économique, démographique, social, culturel et environnemental. A ce titre, il est chargé, notamment de : (i) procéder à la collecte des informations, à leur traitement, leur analyse, leur diffusion, leur stockage et leur mise à jour ; (ii) produire les comptes nationaux et les indicateurs macroéconomiques ; (iii) produire et mettre à la disposition des utilisateurs, des données et analyses statistiques répondant aux normes internationales reconnues en la matière ; (iv) centraliser et gérer l’ensemble des bases de données économiques, démographiques, sociales, culturelles et environnementales ; (v) publier et diffuser des informations de qualité sur la situation économique, démographique, sociale, culturelle et environnementale ; (vi) assurer le suivi des statistiques et de l’évaluation d’impact des stratégies, des politiques, des programmes et projets de développement national, (vii) promouvoir la coopération, la formation, la recherche et la culture statistique.

Article 7 : L’Institut National de la Statistique est administré par un comité de direction et géré par une direction générale.

Article 24 : La direction générale, outre le secrétariat de direction, le service informatique et le service de la communication et de la documentation, comprend : (i) la direction de la coordination statistique ; (ii) la direction des statistiques démographiques et sociales ; (iii) la direction des enquêtes et des recensements ; (iv) la direction des synthèses et analyses économiques ; (v) la direction des statistiques économiques ; (vi) la direction administrative et financière et (vii) les directions départementales.

Localisation de la Direction Générale de l'Institut National de la Statistique

Située en face de l'ex Radio Congo, non loin de l'Ecole Nationale Moyenne d'Administration (ENMA).

BP. 2031 Brazzaville/Congo

Site web: <https://www.ins-congo.org>

Localisation des Directions départementales de la statistique

N° d'ordre	Dénomination de la structure	Localisation
01	Direction Départementale de la Statistique du Kouilou	Située dans l'enceinte de l'Agence Congolaise des Systèmes d'Information (ACSI) ex OCI, au N°21 de l'avenue TCHICAYA U'TAMSI quartier MPITA CQ 116.
02	Direction Départementale de la Statistique du Niari	Située non loin de l'hôpital régional des armées, à 100 mètres de l'hôtel de la Préfecture.
03	Direction Départementale de la Statistique de la Lékoumou	Située dans l'enceinte de l'Immeuble du Plan, au premier niveau, à côté du siège de la Préfecture et en face de la Direction Départementale de l'Economie Forestière
04	Direction Départementale de la Statistique de la Bouenza	Située sur l'avenue de l'Unité, Non loin du Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, à côté de la LCDE, dans l'enceinte de l'immeuble du Plan.
05	Direction Départementale de la Statistique du Pool	Située dans l'immeuble du Plan, en face du marché central.
06	Direction Départementale de la Statistique des Plateaux	Située dans l'enceinte de l'Immeuble du Plan, boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Avenue NGA-ANDZOUNOU
07	Direction Départementale de la Statistique de la Cuvette	Située dans l'enceinte de l'immeuble du plan, au premier niveau, à côté du siège du Conseil départemental
08	Direction Départementale de la Statistique de la Cuvette-Ouest :	Située en diagonale du siège de la Préfecture, entre la Sous-Préfecture et le siège du Conseil départemental et en face de l'ancien siège du Conseil départemental.
09	Direction Départementale de la Statistique de la Sangha	Située au croisement de l'avenue de l'aéroport avec l'avenue Marien NGOUABI, dans l'enceinte de la Direction Départementale du Plan, à côté de la Direction Départementale de l'Economie Forestière.
10	Direction Départementale de la Statistique de la Likouala	Immeuble R1 du Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, situé à côté du siège de l'ex-ONPT, en face de la Mairie d'Impfondo.
11	Direction Départementale de la Statistique de BRAZZAVILLE	Dans l'enceinte du Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux, situé au rond-point ex CCF dernière l'immeuble
12	Direction Départementale de la Statistique de Pointe-Noire	Située dans l'enceinte de l'Agence Congolaise des Systèmes d'Information (ACSI) ex OCI, quartier Mpita. E-mail : ddstatistique.pnr@gmail.com

CHAPITRE 13 : AUTRES STATISTIQUES SOCIALES ET CONNEXES

I. Présentation

Ce chapitre regroupe les données sur les principaux sports olympiques et les logements et les bâtiments administratifs.

II. Concepts et définitions¹

Sport : ensemble des exercices physiques pratiqués par l'Homme pour son développement intégral sur les plans intellectuel, moral, psychologique, social, etc.
Il joue un rôle important dans le maintien de l'équilibre sanitaire.

Sport olympique : sport pratiqué aux jeux olympiques.

Fédération de sport : groupement ou émanation des ligues, sous ligues et clubs sportifs d'une nation. Elle exerce la politique d'un pays pour un sport donné.

Ligue de sport : ensemble d'associations sportives conduisant à une organisation d'un département administratif.

Club de sport : groupement de plusieurs sections ou équipes sportives (correspondant aux disciplines sportives).

Résidence officielle : logement administratif affecté par décret à une haute autorité administrative.

Exemple : la résidence du président du Sénat.

Logement de fonction : logement attribué par rapport à la fonction occupée par le bénéficiaire.

Exemple : logement affecté à un ministre.

Logement d'astreinte : logement soumis à certaines obligations professionnelles. Il est généralement construit dans l'enceinte du service.

Exemple : le logement du surveillant général d'un hôpital.

III. Méthodologie

Les agents de collecte ont déposé les maquettes de tableaux auprès des fédérations des sports à Brazzaville et des ligues dans les départements, ainsi que dans les services en charge de la gestion des logements et des bâtiments administratifs. Une fois retirés, les tableaux statistiques ont été exploités.

Données manquantes : les données manquantes sont des faits réels.

¹ Les définitions des concepts sont tirées de l'Annuaire du Congo 2014

Exactitude/Fiabilité des données : les données ont été recueillies par enregistrement manuel c'est-à-dire par transcription directe des faits observés. On peut dire que ces données sont précises.

Cohérence des données : la cohérence des données a été faite par juxtaposition des tableaux statistiques.

IV. Sources et documentation

Sources	<ul style="list-style-type: none">- Fédérations des sports olympiques ;- Directions Départementales des Logements et Bâtiments Administratifs.
Documentation	<ul style="list-style-type: none">- Rapport d'activités ;- Imprimés des tableaux statistiques.

❖ Sports

Tableau 13.1 : Nombre de clubs des principaux sports olympiques par sexe selon la catégorie de 2014 à 2018

		2014			2015			2016			2017			2018		
		Senior	Junior	Cadet												
Foot-ball	Total	129	70	82	128	75	83	130	76	83	96	77	85	168	77	87
	dont femme	8	-	-	8	-	-	8	-	-	10	-	-	14	-	-
Hand- ball	Total	37	34	24	16	31	20	18	37	13	18	37	23	46	31	25
	dont femme	20	17	12	8	15	10	9	13	2	9	13	12	25	14	13
Basket-ball	Total	18	14	21	19	14	19	18	13	21	18	10	18	22	12	9
	dont femme	9	7	9	9	6	9	9	5	9	9	5	9	9	5	9
Volley-ball	Total	6	7	2	15	11	11	12	15	15	12	18	19	18	17	14
	dont femme	-	-	-	3	2	-	3	3	-	3	3	3	4	2	2
Athlétisme	Total	34	27	31	41	31	31	41	33	33	47	35	32	51	46	32
	dont femme	12	11	13	13	13	13	15	14	14	15	14	14	21	19	16
Badminton	Total	4	4	4	8	8	8	8	8	8	14	14	14	14	14	14
	dont femme	2	2	2	4	4	4	4	4	4	7	7	7	7	7	7
Boxe	Total	35	17	10	38	17	10	40	17	11	42	18	14	49	19	15
	dont femme	-	3	1	-	3	1	-	2	2	-	2	2	-	3	4
Cyclisme	Total	8	8	6	8	8	6	8	8	6	8	7	5	8	7	5
	dont femme	3	3	2	3	3	2	3	3	2	2	2	1	2	2	1
Gymnastique	Total	-	-	2	-	-	2	-	-	2	-	-	2	-	-	2
	dont femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haltérophilie	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	dont femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Judo	Total	1	2	2	1	2	2	1	2	2	1	2	2	2	3	3
	dont femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Karaté	Total	3	6	3	-	1	-	-	1	-	-	1	-	3	4	3
	dont femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lutte associée	Total	12	14	22	12	12	20	7	16	20	9	22	25	12	24	25
	dont femme	2	2	2	2	2	4	1	2	4	1	2	4	4	4	4
Natation	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	4	4	4
	dont femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	2
Pétanque	Total	4	-	-	4	-	-	13	-	-	13	-	-	15	-	-
	dont femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taekwondo	Total	21	17	13	25	19	9	28	28	12	22	10	9	20	19	27
	dont femme	4	4	7	8	4	4	8	10	4	4	4	4	8	8	17
Tennis	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	dont femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tennis de table	Total	6	7	7	6	7	7	6	7	7	-	1	1	12	1	1
	dont femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
Handisport	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	dont femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Sources : Fédérations des sports olympiques

Tableau 13.2 : Nombre de licences des principaux sports olympiques délivrées par fédération et par sexe selon la catégorie de 2014 à 2018

		2014			2015			2016			2017			2018		
		Senior	Junior	Cadet												
Ensemble Congo	Total	3 899	1 785	3 479	4 202	2 113	4 157	3 491	2 082	4 197	4 459	2 198	4 662	4 799	2 419	5 318
	dont femme	1 065	584	2 705	1 206	804	3 146	938	839	3 108	1 181	914	3 505	1 295	998	3 876
Foot-ball	Total	718	80	557	685	59	375	654	11	336	626	23	224	916	81	363
	dont femme	-	59	543	-	59	375	-	11	336	-	23	224	12	59	363
Hand- ball	Total	773	382	350	529	249	272	487	339	237	519	267	226	377	188	279
	dont femme	311	24	282	315	24	272	295	36	237	296	1	226	295	0	240
Basket-ball	Total	200	264	431	192	230	310	172	263	488	167	205	403	183	215	419
	dont femme	80	157	287	74	142	178	64	167	328	53	132	295	63	132	311
Volley-ball	Total	441	364	676	563	637	1 249	602	730	1 373	641	834	1 601	701	957	1 769
	dont femme	130	134	439	193	317	736	245	374	824	252	459	965	291	496	1 053
Athlétisme	Total	148	130	220	204	250	281	238	176	277	231	204	263	233	193	353
	dont femme	42	47	139	72	55	184	69	38	167	65	54	161	72	43	164
Badminton	Total	61	67	113	67	93	143	58	80	131	78	93	163	77	115	215
	dont femme	24	23	68	30	35	90	28	34	82	33	40	98	35	63	122
Boxe	Total	664	354	917	1 073	431	1 332	871	309	1 156	1 242	410	1 562	1 290	475	1 644
	dont femme	258	95	819	302	128	1 199	167	142	1 011	248	160	1 399	286	166	1 475
Cyclisme	Total	195	18	24	198	22	25	193	20	26	195	20	24	202	20	25
	dont femme	2	-	-	3	1	-	2	1	-	2	2	-	2	1	-
Gymnastique	Total	32	22	19	33	22	14	26	22	14	25	19	17	30	18	20
	dont femme	8	6	5	8	6	3	6	5	3	5	4	4	7	4	5
Haltérophilie	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	dont femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Judo	Total	-	-	-	1	2	-	3	1	-	4	-	-	-	-	-
	dont femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 13.2 : Nombre de licences des principaux sports olympiques délivrées par fédération et par sexe selon la catégorie de 2014 à 2018 (suite)

		2014			2015			2016			2017			2018		
		Senior	Junior	Cadet												
Karaté	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	-	-	31	23	15
	dont femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	5	-	-
Lutte associée	Total	24	34	64	22	28	56	21	32	56	29	43	74	32	45	74
	dont femme	12	20	42	10	16	36	14	16	36	20	21	49	20	21	49
Natation	Total	12	9	14	13	21	12	13	23	9	17	2	10	25	28	37
	dont femme	5	1	10	4	1	9	3	-	7	1	-	9	-	-	9
Pétanque	Total	539	6	5	541	6	4	44	8	2	597	4	-	598	3	-
	dont femme	167	6	5	168	6	4	14	8	2	178	4	-	179	3	-
Taekwondo	Total	92	55	89	81	63	84	109	68	92	88	54	95	104	58	105
	dont femme	26	12	66	27	14	60	31	7	75	28	10	75	28	10	85
Tennis	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	dont femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tennis de table	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	dont femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Handisport	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	dont femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Sources : Fédérations des sports olympiques

❖ Logements et bâtiments administratifs

Tableau 13.3 : Nombre de logements et de bâtiments administratifs par état de 2014 à 2018

	Unités	2014	2015	2016	2017	2018
Bâtiment administratif	<i>bâtiment</i>	2649	2847	2987	3307	3 126
dont mauvais état	<i>bâtiment</i>	241	321	566	615	681
Logement administratif	<i>logement</i>	1567	1849	1366	1626	1 620
dont mauvais état	<i>logement</i>	140	336	375	436	523
Résidence officielle	<i>logement</i>	54	92	92	104	120
dont mauvais état	<i>logement</i>	8	17	23	26	30
Logement de fonction	<i>logement</i>	47	45	42	59	41
dont mauvais état	<i>logement</i>	-	...	-	14	-
Logement d'astreinte	<i>logement</i>	457	679	512	585	576
dont mauvais état	<i>logement</i>	20	79	117	138	165
Logements de service	<i>logement</i>	1009	1170	869	1021	1 009
dont mauvais état	<i>logement</i>	112	233	231	243	302

Sources : Direction départementale des logements et bâtiments administratifs

Tableau 13.4 : Répartition des logements et des bâtiments administratifs par état selon le département en 2015

	Unités	Ensemble	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette-Cuvette-Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
Bâtiment administratif	<i>bâtiment</i>	2847	351	236	100	...	386	310	238	159	844
dont mauvais état	<i>bâtiment</i>	321	79	...	75	1	165	1	...
Logement administratif	<i>logement</i>	1849	266	323	85	...	122	-	-	124	742
dont mauvais état	<i>logement</i>	336	52	...	64	...	88	-	-	23	88
Résidence officielle	<i>logement</i>	92	6	9	31	...	14	6	11	8	4
dont mauvais état	<i>logement</i>	17	-	...	15	...	2	-	-	-	...
Logement de fonction	<i>logement</i>	45	4	7	-	-	34
dont mauvais état	<i>logement</i>	-	-	-	-	...
Logement d'astreinte	<i>logement</i>	679	188	221	5	...	18	27	50	68	72
dont mauvais état	<i>logement</i>	79	29	...	-	...	-	-	-	20	14
Logements de service	<i>logement</i>	1170	72	93	49	...	83	9	36	48	626
dont mauvais état	<i>logement</i>	233	49	...	83	-	21	3	74

Sources : Direction départementale des logements et bâtiments administratifs

Tableau 13.5 : Répartition des logements et des bâtiments administratifs par état selon le département en 2016

Unités		Ensemble	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette-Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
Bâtiment administratif	<i>bâtiment</i>	2 987	351	...	100	382	380	310	238	159	844	223
dont mauvais état	<i>bâtiment</i>	566	79	...	75	239	-	1	165	7
Logement administratif	<i>logement</i>	1 366	266	...	85	138	123	-	-	124	443	187
dont mauvais état	<i>logement</i>	375	52	...	64	98	-	-	-	42	10	21
Résidence officielle	<i>logement</i>	92	6	...	31	12	12	6	11	8	3	3
dont mauvais état	<i>logement</i>	23	-	...	15	8	-	-	-	-	...	-
Logement de fonction	<i>logement</i>	42	2	4	7	-	-	29	-
dont mauvais état	<i>logement</i>	-	-	-	-	...	-
Logement d'astreinte	<i>logement</i>	512	188	...	5	65	21	27	50	68	58	30
dont mauvais état	<i>logement</i>	117	29	...	-	42	3	-	-	26	1	16
Logements de service	<i>logement</i>	869	72	...	49	59	85	9	36	48	357	154
dont mauvais état	<i>logement</i>	231	49	48	85	-	21	16	9	3

Sources : Direction départementale des logements et bâtiments administratifs

Tableau 13.6 : Répartition des logements et des bâtiments administratifs par état selon le département en 2017

Unités		Ensemble	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette-Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
Bâtiment administratif	<i>bâtiment</i>	3 307	351	188	100	434	460	310	238	159	844	223
dont mauvais état	<i>bâtiment</i>	615	79	...	75	273	-	1	165	22
Logement administratif	<i>logement</i>	1 626	266	227	85	158	136	-	-	124	443	187
dont mauvais état	<i>logement</i>	436	52	...	64	107	94	-	-	74	24	21
Résidence officielle	<i>logement</i>	104	6	11	31	13	12	6	11	8	3	3
dont mauvais état	<i>logement</i>	26	-	...	15	9	-	-	-	2	...	-
Logement de fonction	<i>logement</i>	59	3	6	7	-	-	43	-
dont mauvais état	<i>logement</i>	14	-	-	-	-	14	-
Logement d'astreinte	<i>logement</i>	585	188	72	5	77	10	27	50	68	58	30
dont mauvais état	<i>logement</i>	138	29	...	-	48	-	-	-	44	1	16
Logements de service	<i>logement</i>	1 021	72	144	49	69	83	9	36	48	357	154
dont mauvais état	<i>logement</i>	243	49	50	83	-	21	28	9	3

Sources : Direction départementale des logements et bâtiments administratifs

Tableau 13.7: Répartition des logements et des bâtiments administratifs par état selon le département en 2018

Unité		Ensemble	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette-Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
Bâtiment administratif	<i>bâtiment</i>	3 126	351	188	100	448	435	310	238	159	844	53
dont mauvais état	<i>bâtiment</i>	681	79	...	75	272	-	1	165	89
Logement administratif	<i>logement</i>	1 620	266	225	85	162	136	-	-	124	443	179
dont mauvais état	<i>logement</i>	523	52	-	64	107	94	-	-	109	10	87
Résidence officielle	<i>logement</i>	120	6	11	31	13	8	6	11	8	3	23
dont mauvais état	<i>logement</i>	30	-	-	15	9	-	-	-	6	...	-
Logement de fonction	<i>logement</i>	41	3	2	7	-	-	29	-
dont mauvais état	<i>logement</i>	-	-	-	-	-	...	-
Logement d'astreinte	<i>logement</i>	576	188	70	5	77	10	27	50	68	58	23
dont mauvais état	<i>logement</i>	165	29	...	-	48	10	-	-	67	1	10
Logements de service	<i>logement</i>	1 009	72	144	49	69	72	9	36	48	357	153
dont mauvais état	<i>logement</i>	302	49	50	72	-	21	36	9	65

Sources : Direction départementale des logements et bâtiments administratifs